

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la demande de demande de déclaration d'intérêt général (DIG), déposée par le président du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, de la charte « *stratégie départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création et l'optimisation de retenues individuelles et semi-collectives de substitution* »

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement qui porte sur le sujet sus-visé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 13 mai 2024 à 08h00 au 14 juin 2024 à 17h30, sur le territoire des communes du département de Tarn-et-Garonne, à l'exception des communes membres de Grand Montauban – Communauté d'Agglomération (Montauban, Albefeuille-Lagarde, Bressols, Corbarieu, Escatalens, Lacourt-Saint-Pierre, Lamothe-Capdeville, Montbeton, Reyniès, Saint-Nauphary et Villemade) et sur le territoire des communes de Saint-Antoine (Gers), Clermont-Soubiran (Lot-et-Garonne), Grayssas (Lot-et-Garonne) et Montrosier (Tarn).

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Pierre COYAUD (contact@82amenagement.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :

- dans les mairies de Valence-d'Agen, Beaumont-de-Lomagne, Caussade, Cazes-Mondenard, Lafrançaise et Saint-Antonin-Noble-Val

-sur le lien : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé dans les mairies précitées aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

- soit par courrier adressé à la présidente de la commission d'enquête, à l'adresse de la mairie de Valence-d'Agen 25 rue de la République – 82400 VALENCE-D'AGEN, siège de l'enquête,

-soit à partir du site Internet, en cliquant sur le lien visé ci-dessus en utilisant le bouton **"Réagir à cet article"**

-soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le dossier d'enquête sera également consultable et téléchargeable en version informatique à la mairie de Valence-d'Agen.

La commission d'enquête, présidée par Mme Marie-Christine FAURÉ et composée de MM Claude OLIVIER et Angel CONDÉ, tiendra les permanences suivantes : le vendredi 17 mai 2024, de 14h30 à 17h30 à la mairie de Valence-d'Agen ; le jeudi 23 mai 2024, de 09h00 à 12h00 à la mairie de Beaumont-de-Lomagne ; le samedi 1^{er} juin 2024, de 10h00 à 12h00 à la mairie de Caussade ; le lundi 3 juin 2024, de 08h30 à 11h30 à la mairie de Lafrançaise ; le mercredi 12 juin 2024, de 14h00 à 16h00 à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val et le vendredi 14 juin 2024, de 14h00 à 17h30 à la mairie de Cazes-Mondenard.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les six mairies concernées ainsi que sur le site Internet des services de l'État : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de la procédure de l'enquête, il sera statué, par arrêté préfectoral, sur la demande présentée par le pétitionnaire.